

Vendredi dernier au matin, M. Roman a tenu une conférence de presse à Toronto et j'aimerais lire le compte rendu publié à l'issue de cette conférence. Le voici:

La Denison Mines Ltd. songera peut-être à fermer sa vaste mine d'uranium à Elliott Lake (Ontario), pendant trois ou quatre ans, si elle ne peut négocier bientôt un apport additionnel de capitaux.

Le président de Denison Mines, Stephen B. Roman, déclarait à Toronto aujourd'hui, au cours d'une conférence de presse: «sans de nouveaux apports de capitaux, la direction devra réellement songer à fermer les mines».

M. Roman avait d'abord convoqué cette conférence de presse pour annoncer en détail la vente d'environ un quart des actions de Denison à une société dirigée par un groupe des États-Unis.

Il s'en est servi plutôt pour commenter les restrictions gouvernementales annoncées la veille au soir qui, apparemment, auraient bloqué la transaction.

M. Roman a dit qu'il ne pouvait commenter les dispositions qu'il prendra tant qu'il n'aura pas étudié à fond l'initiative gouvernementale. Bien des points ont été laissés en suspens, a-t-il dit, dans la déclaration du ministre de l'Énergie, M. J. J. Greene, et il a ajouté: «si possible, je vais certainement conclure ce marché.»

Cette nouvelle a frappé la ville d'Elliott Lake comme une bombe. Monsieur l'Orateur, cette ville a connu de bien tristes années. Lorsque les Américains n'ont pas renouvelé les options d'achat d'uranium, au début des années 60, la ville est passée de la prospérité à l'écroulement. Nous avons vu des foyers se vider, des entreprises fermer leurs portes et des fortunes englouties. Le gouvernement avait heureusement établi un programme de stockage en 1963, suivi d'un autre en 1965 lequel, soit dit en passant, viendra à échéance le 30 juin de cette année.

• (9.30 p.m.)

En 1966, la situation a commencé de s'améliorer. Les maisons d'affaires ont ouvert leurs portes, on s'est mis à vendre des maisons et le bâtiment a repris. Au cours de cette période, le gouvernement a versé plus de 100 millions de dollars dans le programme de stockage, utilisé par la compagnie Denison. Bien que ce programme arrive à terme le 30 juin, M. Roman a dit qu'il disposait d'assez d'uranium pour satisfaire à tous les engagements contractuels des trois prochaines années et qu'il pourrait facilement fermer la mine sans faillir à ses engagements au cours de cette période.

C'est peut-être vrai, monsieur l'Orateur, mais j'affirme que M. Roman a une responsabilité à assumer envers la ville comme envers son conseil d'administration. La petite ville l'a bien servi durant sa vie et il devrait maintenant remplir ses obligations envers cette collectivité. D'autre part, le gouvernement fédéral se doit, selon moi, de garder la mine en activité. Il a déjà versé des millions dans le programme de stockage et s'il permet maintenant à la mine de fermer ses portes, il devra

[M. Foster.]

envisager d'énormes dépenses en services sociaux, de même qu'en frais de déplacement à l'intention des mineurs, pendant les trois prochaines années.

Tout indique que la demande d'uranium dans le monde entier va augmenter considérablement et que la mine ne devra pas fermer ses portes. De fait, la compagnie Denison Mines a signé un contrat d'environ 300 millions de dollars, ces derniers mois, avec des compagnies japonaises. Le gouvernement se doit de prendre les mesures nécessaires pour que la mine reste ouverte et que les mineurs ne se voient pas aux prises avec des difficultés et avec le chômage.

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, au cours des quelques minutes à ma disposition, je vais m'en tenir aux prévisions du budget supplémentaire à l'étude, notamment à celles qui traitent de l'agriculture et représentent près de la moitié du total des crédits.

J'aimerais diviser mes remarques en deux parties: tout d'abord, la façon de présenter ce programme et deuxièmement, le principe à la base. La façon de procéder, tout d'abord. Comme bien d'autres députés, indépendamment du côté de la Chambre où ils siègent, je n'aime pas que l'on présente des mesures législatives sous le couvert de crédits. Apporter des changements statutaires au moyen de lois de subsides fondées sur des budgets supplémentaires, ce n'est pas une façon de présenter une mesure législative. Le versement de fonds aux agriculteurs, pour les encourager à ne pas cultiver de blé, est une chose d'assez grande importance pour en faire le thème d'une mesure législative ou d'un bill à la Chambre.

Quant à la méthode, examinons les crédits. Ce crédit servira à établir une réserve de: 100 millions de dollars pour la réduction des emblavures, sur laquelle pourront être tirés, au cours de l'année financière 1970-1971, des paiements de \$6 par acre...

Je ne vois aucune mention de paiements de \$10 l'acre pour l'ensemencement en herbe:

...à l'égard des emblavures que pourra ultérieurement le gouverneur en conseil...

A vrai dire, le gouverneur en conseil peut prescrire tout ce qui lui plaît. Les députés n'ont rien à dire là-dessus.

...en conformité des modalités et conditions approuvées par le gouverneur en conseil, paiements versés aux cultivateurs...

Et l'on continue en disant: que pourra prescrire l'exécutif ou un décret du conseil. Je prétends que cette somme aurait dû être accordée au moyen d'une mesure législative. D'autre part, je proteste contre le fait qu'on dise en première page que ce budget concerne l'année financière se terminant le 31 mars 1970. C'est la fin de ce mois-ci. On nous